

Economie Circulaire : quel bénéfice pour les entreprises

Une étude réalisée et publiée en Septembre 2014 par l'Institut de l'Economie Circulaire fait ressortir le besoin d'aide attendu par les entreprises de la part des Pouvoirs Publics et des Collectivités en matière d'Economie Circulaire. En effet, le problème croissant d'approvisionnement en matières premières (*accessibilité, disponibilité et prix*), les coûts engendrés par le traitement des déchets et enfin la réglementation qui se durcit (*REP : Responsabilité Elargie du Producteur sur certaines filières*) incitent les entreprises à s'interroger sur le principe de l'Economie Circulaire. L'organisation interne des entreprises, leur mode de production et la gestion de leurs déchets sont alors impactés. C'est pourquoi s'investir dans une telle démarche ne peut se concevoir que pas à pas et en fonction de chaque entreprise et du stade de maturité auquel elle se situe. Quelques repères :

Le Concept :

L'Economie Circulaire est un modèle économique qui s'inscrit dans les principes du Développement Durable. L'enjeu pour les entreprises est à la fois **environnemental et économique**.

Face à la raréfaction des ressources, l'objectif est de concevoir et produire des produits et technologies **plus propres et plus sobres** (de la matière première à la fin de vie).

L'outil de production est également concerné par cet objectif : Il doit permettre de limiter l'impact environnemental de la production.

L'Economie Circulaire repose sur 7 "principes" :

- Approvisionnement durable
- Eco-conception
- Ecologie industrielle et territoriale
- Economie de la fonctionnalité
- Consommation responsable
- Allongement de la durée de l'usage
- Recyclage et valorisation des déchets

Réduction de la
consommation des
matières premières

Réduction des émissions
de GES

L'éco-conception :

L'Eco-conception prend toute son importance au sein de l'Economie Circulaire. Il s'agit ici d'**anticiper**, dès la phase de conception d'un produit et jusqu'à sa fin de vie, **son impact environnemental**.

De l'extraction de la matière première (*la consommation de matières premières a augmenté de 2,5% en moyenne par an depuis 20 ans selon une étude de l'OCDE*), au recyclage ou réemploi du produit, l'objectif est de **limiter les consommations et les rejets** y compris durant l'usage du produit.

Un exemple en Saône et Loire : la Société Bouillard éco-conçoit ses pots horticoles en plastique (43% minimum de matière recyclée).

La Société a également investi dans des équipements industriels moins consommateurs d'énergie.

Voir Fiche Groupe Bouillard.

Pour plus d'informations :

Claudine Le Naour - 03 80 60 40 81
c.lenaour@bourgogne.cci.fr
Philippe Burtin - 03 80 65 92 87
philippe.burtin@cci21.fr
Elodie Roppé - 03 86 60 61 53
e.roppe@nievre.cci.fr
Ludivine Filoro - 03 85 21 53 31
l.filoro@cci71.fr
Gilles Nogaret - 03 86 49 40 52
g.nogaret@yonne.cci.fr

Une réalisation des
CCI de Bourgogne avec le soutien de

Economie Circulaire : quel bénéfice pour les entreprises

Approvisionnement, recyclage et valorisation :

Avant de penser réduction des déchets, il est nécessaire de **réduire les besoins en énergie ou matières premières** afin de réduire le prélèvement des ressources naturelles (depuis le 19 Août 2014, les ressources naturelles disponibles annuellement sont épuisées) et de les utiliser avec un maximum d'efficacité.

En parallèle, les déchets de certaines entreprises peuvent devenir la matière première d'autres entreprises.

Exemple : le Groupe JRS, qui s'implante en Bourgogne, collecte les déchets produits par les scieries (dans un rayon de 100 kms) pour les transformer en granulés de bois, en produits pour l'hygiène animale, en copeaux de fumage alimentaire ou bien encore en farine de bois (*complément alimentaire animal*).

Il peut s'agir également de **réutiliser ses propres rebuts** afin de les inclure dans ses nouveaux produits.

Exemple : APPE spécialisé dans le recyclage des bouteilles plastiques a créé une co-entreprise avec Coca Cola (pour notamment investir dans une nouvelle ligne de production APPE). Coca Cola s'engage à utiliser 25% de PET recyclé dans ses bouteilles.

Cette valorisation des déchets permet alors de réduire la "facture déchets" des entreprises, tout en préservant l'environnement et en économisant les matières premières.

Réduction du coût
d'élimination des déchets

L'écologie industrielle et territoriale :

Economies d'Énergie

On parle ici d'outil au service de l'économie circulaire à l'échelle du territoire : les acteurs économiques (entreprises, collectivités, structures de l'économie sociale et solidaire, acteurs de la recherche...) d'un territoire mettent en place des actions en vue d'économiser des ressources ou d'améliorer leur productivité. Cela peut être :

- le partage d'infrastructures ou d'équipement
- le partage de services
- le partage de matières...

Cependant, au préalable, il est nécessaire que le territoire ait connaissance de ses besoins et flux de matière.

C'est l'action menée en Bourgogne en 2012-2013 sur ses 4 départements par Alterre Bourgogne, soutenue par le Conseil Régional de Bourgogne, la DREAL et l'ADEME.

Pour aller plus loin : [Etude des flux de matière en Bourgogne réalisée par ALTERRE en 2012-2013 :](http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/61584/reperes-64.pdf)

http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/61584/reperes-64.pdf

Pour plus d'informations :

Claudine Le Naour - 03 80 60 40 81
c.lenaour@bourgogne.cci.fr
Philippe Burtin - 03 80 65 92 87
philippe.burtin@cci21.fr
Elodie Roppé - 03 86 60 61 53
e.roppe@nievre.cci.fr
Ludivine Filoro - 03 85 21 53 31
l.filoro@cci71.fr
Gilles Nogaret - 03 86 49 40 52
g.nogaret@yonne.cci.fr

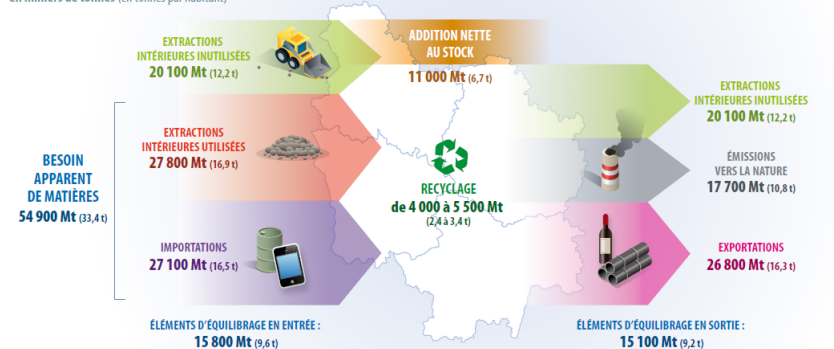
Une réalisation des
CCI de Bourgogne avec le soutien de

CCI BOURGOGNE



Les résultats de l'analyse des flux de matières de la Bourgogne en 2010

en milliers de tonnes (en tonnes par habitant)



Les Industries présentées ici (liste non exhaustive) sont celles citées dans les publications sur le sujet, mais n'ont en aucun cas fait l'objet d'une sélection ou d'un classement par nos soins.